

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 57

**ANIMER ET DISPENSER L'ÉDUCATION
THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP) EN PSYCHIATRIE**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°57 ANIMER ET DISPENSER L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP) EN PSYCHIATRIE

N° du stage	57 1 2024 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	6 jours	Dates	du 13/05/2024 au 16/05/2024 et du 20/06/2024 au 21/06/2024 ou du 09/09/2024 au 12/09/2024 et du 10/10/2024 au 11/10/2024
Prix	2 145,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers, cadres, psychologues, médecins, aides-soignants, assistants socio-éducatifs, ergothérapeutes exerçant en service de psychiatrie infantile, psychiatrie adulte, psychiatrie de la personne âgée et intervenant auprès des patients et de leur entourage.
- Ce stage ne s'adresse pas à des coordonnateurs ETP qui peuvent s'inscrire au stage n° 546 "Mise en place d'un programme ETP en psychiatrie : accompagnement de la demande d'autorisation à l'ARS à la coordination".

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un cadre supérieur de pôle de psychiatrie adulte, coordonnateur éducation thérapeutique des programmes ETP spécifiques à la psychiatrie.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Permettre aux professionnels d'acquérir et/ou de développer les compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP), tel que définie par l'arrêté du 14 janvier 2015 (modifiant l'arrêté du 2 août 2010).
- Présenter ce qu'est l'ETP : définition, objectifs, finalités, cadre réglementaire, la démarche éducative.

- A chacune des 4 étapes de la démarche ETP définies selon la HAS, faire le lien avec les 6 situations présentées dans le référentiel pour dispenser l'ETP (INPES juin 2013).
- Permettre aux professionnels de réfléchir à l'élaboration d'un programme ETP spécifique pour les patients suivis en psychiatrie.
- Appréhender la place de la famille et/ou des aidants.
- Intégrer les programmes d'éducation thérapeutique dans les parcours de soins.
- Accompagner les stagiaires dans la formalisation d'un programme ETP spécifique à leurs pratiques en psychiatrie et adaptable en fonction des besoins du patient.
- Identifier les facteurs favorisant l'empowerment (pouvoir d'agir) de la personne dans son parcours de rétablissement en santé mentale dans le cadre de la démarche ETP.
- Repérer les éléments du cahier des charges de la demande d'autorisation d'un programme ETP de l'ARS.

CONTENU

1. Clarifier les concepts d'éducation thérapeutique du patient et d'éducation à la santé.
2. Initier la démarche ETP.
3. Instaurer une dynamique de changement.
4. Favoriser l'approche holistique/empowerment/rétablissement en santé mentale.
5. Formaliser les projets ETP à partir de thèmes apportés par les participants.
6. Mettre en œuvre un programme ETP.
7. Formaliser les critères d'évaluation en lien avec les compétences à acquérir du patient.

N°57 ANIMER ET DISPENSER L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP) EN PSYCHIATRIE

8. Appréhender les compétences pour dispenser et coordonner l'ETP selon le référentiel INPES.
9. Intersession : mise en application sur le terrain.
10. Formaliser l'évaluation d'un programme ETP.
11. Formaliser la demande d'autorisation d'un programme ETP auprès de l'ARS.

VALEUR AJOUTÉE

- L'établissement s'inscrit dans une démarche qualité respectant les recommandations de la HAS et le cadre réglementaire défini par l'arrêté du 14 janvier 2015.
- Formation habilitée DPC.
- Formation certifiante. Remise d'un certificat CPFFP, certification professionnelle délivrée par la fédération de la formation professionnelle.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°57 ANIMER ET DISPENSER L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP) EN PSYCHIATRIE

N° du stage	57 1 2024 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	6 jours	Dates	MERCI DE COCHER LA DATE DE STAGE DEMANDÉE
Prix	2 145,00 €		<input type="checkbox"/> du 13/05/2024 au 16/05/2024 et du 20/06/2024 au 21/06/2024 ou <input type="checkbox"/> du 09/09/2024 au 12/09/2024 et du 10/10/2024 au 11/10/2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

 STAGE DPC

 STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

 M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr